

Destinataire : TOUS LES MEMBRES DE BIO CALEDONIA, SALARIES ou MEMBRES ADHERENTS

Nouméa, le 18/10/2021

Objet : Plan Continuité COVID-19

La situation sanitaire du pays a rapidement évolué depuis 1 mois et elle nous oblige aujourd'hui à nous adapter et à vivre avec le virus SARS-Cov-2 qui dorénavant s'est répandu sur le territoire.

Comme attendu, nous vous avons proposé le 11 octobre le plan de continuité de l'activité de l'association pendant cette période particulière.

Ce document est évolutif, en lien avec la diffusion du virus et son impact sur la vie sociale calédonienne.

Aussi, considérant le déconfinement partiel que nous vivons ces jours-ci, nous reformulons un ensemble de principes :

- **Vous, membres bénévoles de l'association Bio Calédonia, à jour de votre cotisation annuelle, êtes assimilés à des salariés lorsque vous**
 - Participez à l'inspection de(s) parcelle(s) d'un membre producteur de l'association
 - Participez au Groupe Local de la restitution de l'inspection, en tant qu'inspecteur ou en tant que membre du Groupe Local procédant à la validation ou non de la restitution de l'inspection
 - Participez au Comité Territorial de Certification, en tant que membre du collège consommateur ou membre du collège producteur
 - Participez à une formation à l'inspection organisée par Bio Calédonia pour vous permettre de **devenir inspecteur au sein de notre Système Participatif de Garantie**
 - Participez au nom de Bio Calédonia¹ à des réunions mobilisant des partenaires
- Si vous deviez **vous mobiliser les week-ends**, à ce jour sujet au confinement strict, pour l'une ou l'autre des activités citées ci-dessus
 - Sur simple information de la direction (Pierre, 793421 ; direction@biocaledonia.nc) et après échange avec l'animateur-trice de votre zone
 - Nous vous fournirons **une attestation professionnelle de déplacement**, conformément à votre investissement temps que nous valorisons

¹ Selon et conformément aux décisions du conseil d'administration de l'association

comptablement comme du temps salarié dédié à Bio Calédonia et son Système Participatif de Garantie (Contributions Volontaires. Pour rappel, les Contributions Volontaires 2020 équivalent à 4 Equivalents Temps-Plein)

- Nous vous demanderons alors des **informations particulières : Nom, Prénom, Date de naissance, Adresse du domicile.**

Les informations sont recueillies dans le respect des règles RGPD.

REFERENT COVID-19

En application de l'article Lp. 261-7 du code du travail, l'employeur, dans le cadre de son obligation d'organisation de la prévention des risques professionnels, désigne un ou plusieurs référents covid.

Le référent covid nommé : Pierre Migot, Directeur, 79 34 21, direction@biocalledonia.nc.
En cas d'indisponibilité, Claire LATASTE assure cette fonction.

Le référent covid assure une mission de surveillance, d'assistance, d'information des salariés et d'identification :

- La mission de surveillance vise le respect des gestes barrières, le port et l'hygiène du masque et celui des consignes des fiches de poste ;
- La mission d'assistance consiste à renseigner les salariés sur la mise en œuvre des mesures de prévention du risque de propagation du virus au sein de l'association ;
- La mission d'information comprend la réalisation de quarts d'heure sécurité, réalisés en extérieur et à bonne distance les uns des autres ;
- La mission d'identification consiste à comptabiliser les personnes déclarées vulnérables, les personnes contacts et les personnes vaccinées.

La tenue du registre est prévue par la délibération n°44/CP du 03 septembre 2021 relative à l'obligation vaccinale contre le virus SARS-CoV-2 en Nouvelle-Calédonie pour les entreprises des secteurs prioritaires et sensibles.

Les informations sont recueillies dans le respect des règles RGPD.

Le Président

BIO Calédonia
Association Calédonienne
de Certification Biologique
BP : 111 - 98845 Nouméa Cédex
Ridet : 972968.001 - APE 918 E



Franck SOURY –LAVERGNE